

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 9 décembre 2024, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents

Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S

Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales

Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées

Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales

Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées

Absente représentée

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 16 décembre 2024.

Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-Laurence BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 18h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024 est approuvé.

2. Subventions aux associations

Chaque année le C.C.A.S. subventionne des associations.

Pour 2024 il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la répartition de ces subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	2024
APF FRANCE HANDICAP * 34, rue de Brie - 94000 Créteil	4 000 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL 8, rue Victor Hugo - 94700 Maisons-Alfort	2 600 €
CLAPA 21, rue de Conflans - 94220 Charenton le Pont	5 700 €
PETITS FRERES DES PAUVRES 20, rue du Professeur Cadiot - 94700 Maisons-Alfort	600 €
UNAFAM 94 9, rue Viet – 94000 Créteil	1 100 €
TOTAL	14 000 €

**Sous réserve dossier retourné au plus tard le 31/12/2024*

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la répartition des subventions aux associations ainsi définie pour l'exercice 2024.

3. Questions diverses

En réponse à une question concernant les tarifs des voyages longs et moyens courriers organisés chaque année, il est précisé que le prix de ces derniers est défini par les voyagistes en fonction du nombre de participants, et appliqué selon le barème de participation en vigueur (soumis à condition de ressources) voté en Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 18h30.

La Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S.,



Marie-Laurence BÉYO

Le Secrétaire de séance,



Bruno BESANÇON